

# **BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR**

**ASSISTANT DE GESTION PME-PMI RCE**

**ASSISTANT DE MANAGER**

**COMMERCE INTERNATIONAL RCE**

**COMMUNICATION**

**COMPTABILITÉ ET GESTION**

**MANAGEMENT DES UNITÉS COMMERCIALES**

**NÉGOCIATION ET RELATION CLIENT**

**TRANSPORT ET PRESTATIONS LOGISTIQUES**

## **ÉCONOMIE-DROIT**

**SESSION 2018**

**Durée : 4 heures**

**Aucun matériel autorisé.**

**La partie économique est numérotée de la page 2/10 à 5/10**

**Elle est prévue pour être traitée en deux heures**

**La partie juridique est numérotée de la page 6/10 à la page 10/10**

**Elle est prévue pour être traitée en deux heures**

|                                                    |                      |                      |
|----------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| <b>BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR - TERTIAIRES</b> |                      | <b>Session 2018</b>  |
| <b>Économie-Droit</b>                              | <b>18-ECODROI-NC</b> | <b>Page 1 sur 10</b> |

## PARTIE ÉCONOMIQUE

### L'industrie française

La société SONATECH est spécialisée dans la fabrication de sonars<sup>1</sup> destinés au secteur aéronautique. Cette PME, installée à Concarneau dans le Finistère, possède trois usines dont une seule en France. Elle réalise deux milliards d'euros de chiffre d'affaires et emploie 24 personnes. L'entreprise a réussi son internationalisation puisqu'elle est présente aussi bien en Europe, qu'en Amérique du Nord, du Sud ou qu'en Asie. Elle mise sur l'innovation et l'hyperspécialisation de sa production.

Le dirigeant, Paul Bozec, a suivi très attentivement le lancement du nouveau label français « French Fab » par le ministère de l'économie et des finances. Il a vocation à devenir la vitrine des savoir-faire industriels français. En effet, cela permettra aux petites et plus grandes entreprises de « jouer collectif » en France et à l'international. L'ambition est de constituer un réseau permettant d'investir dans l'innovation et le capital humain pour faire rayonner l'industrie française dans le monde.

Paul Bozec veut profiter de cette opportunité pour continuer à déployer sa stratégie d'innovation et d'internationalisation.

Vous êtes stagiaire auprès du dirigeant de la SONATECH. Vous devez constituer un dossier permettant de présenter la situation du commerce extérieur français ainsi que les mesures gouvernementales en faveur de l'industrie française.

**À l'aide de vos connaissances et du dossier joint, en veillant à définir les concepts soulignés, et à exploiter de façon méthodique les documents mis à votre disposition vous devez concevoir une note argumentée et structurée. Celle-ci répondra aux consignes ci-dessous.**

- 1) Analyser l'évolution (entre le premier trimestre 2015 et le troisième trimestre 2017) du solde de la balance commerciale française des marchandises.**
- 2) Montrer que le projet « French Fab » est un outil de la politique industrielle française qui constitue une politique structurelle. Recenser les effets possibles de ce projet sur l'activité des entreprises du secteur aéronautique.**
- 3) Après avoir présenté les différents modes de financement des entreprises, exposer le rôle de BPI France pour promouvoir le développement d'entreprises telles que SONATECH.**

### Documents :

**Document 1 : Évolution de la balance commerciale française de marchandises**

(Source : [www.banque-france.fr](http://www.banque-france.fr) du 8-11-2017)

**Document 2 : Bruno Le Maire lance la French Fab pour relancer l'industrie**

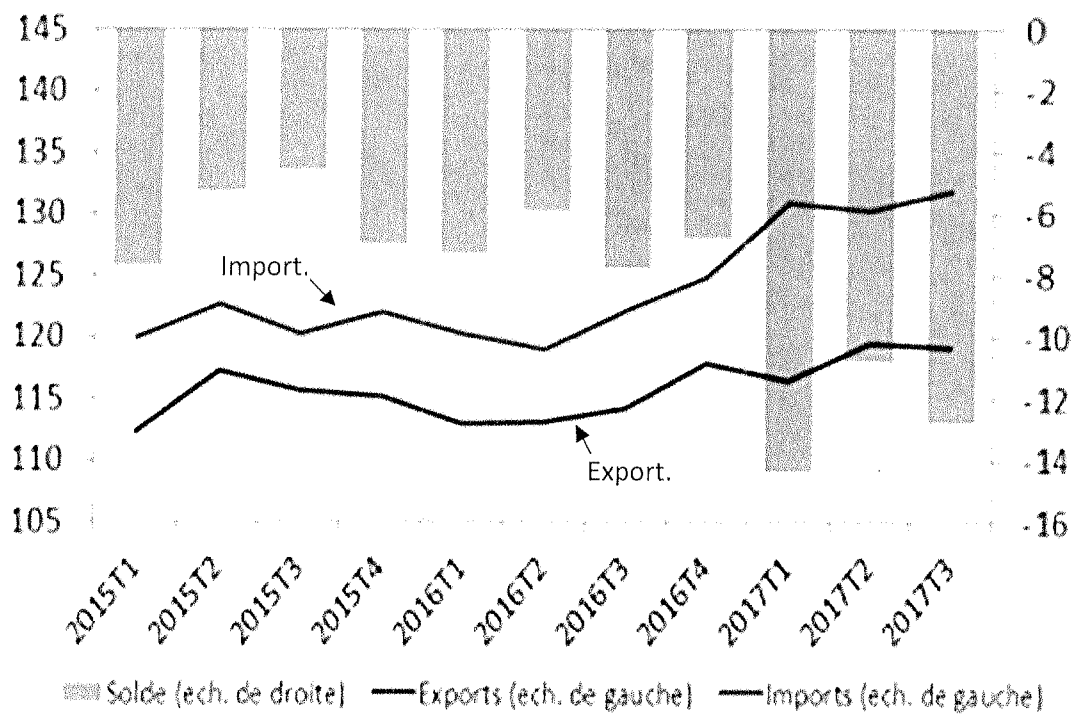
(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 2-10-2017)

**Document 3 : BPI France : solutions pour le développement des entreprises**

(Source : les auteurs d'après [www.bpifrance.fr](http://www.bpifrance.fr))

<sup>1</sup> SONAR : (acronyme de Sound Navigation and Ranging) est un appareil utilisant les propriétés particulières de la propagation du son dans l'eau pour détecter et situer les objets sous l'eau.

**Document 1 : Évolution de la balance commerciale française de marchandises (en milliards d'euros)**



Source : www.banque-france.fr du 8-11-2017

**Document 2 : Bruno Le Maire lance la French Fab pour relancer l'industrie**

Pour la réussite de son projet de relance industrielle baptisée "French Fab" et symbolisée par un coq bleu, le ministre de l'Économie et des Finances Bruno Le Maire a dressé une liste de sept défis à relever et annoncé la création « d'un fonds de 10 milliards d'euros pour [financer] l'innovation de rupture. [...]

**Nouvelle vitrine internationale des savoir-faire industriels français [...]**

Ce mouvement de la "French Fab" a vocation à devenir la nouvelle vitrine internationale des savoir-faire industriels français et de remettre la France parmi les leaders mondiaux de l'industrie.

Il était temps ! Selon un rapport daté de juin dernier, la valeur ajoutée de l'industrie française est restée stable depuis les années 2000. Pis, elle souffre d'un sous-investissement chronique ainsi que d'un outil obsolète - d'un âge moyen de 19 ans ! Bref, on est loin de l'intelligence artificielle, de la robotique, des nanomatériaux et de l'industrie 4.0 d'Angela Merkel... [...]

## Chasser en meute pour grandir [...]

Chasser en meute sous la même bannière pour grandir, c'est justement l'un des enjeux majeurs de la French Fab qui nourrit l'ambition de fédérer toutes les entreprises industrielles : de la TPE jusqu'aux grandes multinationales en passant par les acteurs du développement local dans les régions. Si, avec le coq bleu de la French Fab, le gouvernement réussit ce rassemblement, il pourra rééditer le succès de la French Tech et de son coq rose. Il faut dire que cette initiative a longuement mûri au sein, entre autres, de l'Alliance pour l'Industrie du Futur, du Cercle de l'Industrie, du Conseil national de l'industrie, du groupe des fédérations industrielles et de Bpifrance, qui cherchait à mettre en avant les ETI hébergées dans ses accélérateurs. Avec l'objectif de créer « 2.000 ETI qui sont accompagnées aujourd'hui par Bpifrance aujourd'hui et demain : 4.000 », détaille Bruno Le Maire.

## Un fonds de 10 milliards pour l'innovation de rupture

Le ministre de l'Économie et des Finances a dressé une liste de sept défis à relever pour que réussisse la French Fab : la priorité à la formation (notamment en rappelant le dispositif de 15 milliards d'euros déjà annoncé dans le Grand plan d'investissement) ; la compétitivité fiscale, en ramenant l'impôt sur les sociétés de 33,33 % à 25 % « *comme celui de nos voisins* » ; la baisse du coût du travail, notamment en sanctuarisant le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) ; l'innovation, en simplifiant le processus d'accès du crédit d'impôt recherche (CIR) en faveur des TPE et PME. A cet égard, Bruno Le Maire annonce la création « *d'un fonds de 10 milliards d'euros pour [financer] l'innovation de rupture. Dont 200 à 300 millions seront disponibles dès 2018* ». Cinquième défi, la mise en cohérence des filières, du simple rivet jusqu'au système de communication en passant par des microprocesseurs toujours plus sophistiqués. Concernant le défi européen [...], le ministre invoque la nécessité, pour les Européens, de peser lourd face aux concurrents américains et chinois. Dernier défi, et pas le moindre, retrouver une culture industrielle française pour que « *ce coq bleu [chante] haut et fort à l'échelle de la planète toute entière.* »

Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 2-10-2017

## Document 3 : BPI France : solutions pour le développement des entreprises

Bpifrance, banque publique d'investissement, est le partenaire de confiance des entrepreneurs. Bpifrance finance les entreprises de l'amorçage<sup>2</sup> jusqu'à la cotation en bourse en passant par la transmission, le crédit, la garantie et la constitution des fonds propres. Bpifrance les accompagne aussi à l'export, en partenariat avec Business France et Coface<sup>3</sup>, et dans leurs projets d'innovation. Avec Bpifrance, les entreprises bénéficient d'un interlocuteur puissant, proche et efficace pour répondre à leurs besoins de financement, à chaque étape de leur vie. Bpifrance, dont les deux actionnaires à parts égales sont l'État et la Caisse des dépôts, agit en appui des politiques publiques conduites par l'État et par les Régions.

<sup>2</sup> Une entreprise est en phase d'amorçage lorsque le chiffre d'affaires généré n'est pas significatif. Le marché ne répond pas encore à son offre.

<sup>3</sup> COFACE est société privée d'assurance-crédit et Business France est l'agence nationale au service de l'internationalisation de l'économie française.

**Un continuum de financement à chaque étape clé du développement de l'entreprise :**

| <b>Besoins de l'entreprise</b> | <b>Moyens de financement offerts par la BPI</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|--------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Innovation                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide à l'innovation (subvention, avance remboursable, prêt à taux zéro)</li> <li>• Prêt innovation pour développer des produits innovants</li> <li>• Investissement en fonds propres, en direct ou via les fonds partenaires.</li> <li>• [...]</li> </ul>                                                                                       |
| Financement                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cofinancement aux côtés des banques pour les investissements (prêt à moyen et long terme, crédit-bail mobilier et immobilier)</li> <li>• Financement des investissements immatériels et des besoins en fonds de roulement (prêt croissance, prêt d'avenir)</li> <li>• Renforcement de la trésorerie des entreprises</li> <li>• [...]</li> </ul> |
| Garantie                       | Apports de garantie aux banques pour les inciter à financer les PME dans les phases les plus critiques. [...]                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Fonds propres                  | Prise de participation au capital des entreprises<br>Investissement dans des fonds de capital investissement qui investissent eux-mêmes dans des PME.                                                                                                                                                                                                                                    |
| Export                         | Accompagnement de projet à l'export aux côtés de la Coface et de Business France (assurance-prospection, accompagnement à l'implantation, prêt croissance international)                                                                                                                                                                                                                 |

Source : les auteurs d'après [www.bpifrance.fr](http://www.bpifrance.fr)

## PARTIE JURIDIQUE

La SARL DROCK, créée en 2015 est dirigée par Kamel BOSSE. La société fabrique et commercialise des drones autonomes à destination des particuliers. Son effectif est de 17 salariés dont 7 techniciens spécialisés dans la fabrication des drones.

L'arrivée de nouveaux concurrents sur le marché génère une perte de chiffre d'affaires pour la SARL DROCK, ce qui inquiète l'ensemble du personnel sur l'avenir de l'entreprise.

En effet, les ventes du modèle « phare » de l'entreprise s'effondrent en raison du mécontentement des consommateurs. Le principal reproche des clients porte sur le manque de connectivité\* entre le drone et le smartphone.

Pour répondre aux attentes de ses clients, la SARL DROCK investit dans la Recherche & Développement. Les coûts de fabrication augmentent et ne lui permettent pas de dégager des marges conséquentes. La trésorerie risque de devenir insuffisante pour faire face aux dettes accumulées.

**Vous traiterez ces trois dossiers à partir des documents annexés et de vos connaissances.**

## ANNEXES

**Annexe 1 :** Article L.1233-3 du Code du Travail

**Annexe 2 :** Articles L.111-1 et L.112-1 du Code de Propriété Intellectuelle

**Annexe 3 :** Le nom de domaine, [www.cncpi.fr](http://www.cncpi.fr)

**Annexe 4 :** Comment déclarer le nom de domaine d'un site internet ? [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

**Annexe 5 :** Une protection efficace de la [marque], un monopole renouvelable indéfiniment, [www.inpi.fr](http://www.inpi.fr)

**Annexe 6 :** Droit des créanciers des entreprises en difficulté, [infogreffe.fr](http://infogreffe.fr)

*\*Connectivité est le fait de connecter un appareil avec d'autres appareils.*

**DOSSIER 1 : Analyse d'une situation juridique**  
**La modification de la relation de travail**

Le chiffre d'affaires de la SARL DROCK est en baisse sur le dernier trimestre 2017 en comparaison avec le dernier trimestre 2016.

Face aux difficultés économiques rencontrées, Kamel BOSSE est contraint de réduire drastiquement ses coûts de revient. Kamel BOSSE propose le 15 janvier 2018 à ses salariés de consentir à un effort financier pour assurer la pérennité de l'activité. Il porte sur une réduction de 5 % de leur rémunération.

Un des techniciens, monsieur Aimé SOUHALOR, n'est pas satisfait de la proposition et compte bien la refuser.

Monsieur BOSSE envisage de licencier monsieur SOUHALOR.

- 1- Analyser la possibilité pour Kamel BOSSE de licencier le salarié qui refuse la modification proposée.**

**DOSSIER 2 : Rédaction d'une note**  
**La protection du droit d'auteur**

Pour relancer l'activité de l'entreprise, Kamel BOSSE souhaite développer un logiciel de connectivité drone smartphone.

Pour mieux connaître les attentes des clients, l'entreprise a conçu un nouveau site internet. Ce site est élaboré comme un espace collaboratif et interactif avec les consommateurs pour intégrer leurs besoins dans l'évolution des produits de l'entreprise et partager les innovations.

Ce site est identifié par un nouveau nom de domaine pour attirer et construire une relation de proximité avec les consommateurs et les amateurs de drones.

Avant sa mise en ligne, Kamel BOSSE s'interroge sur la protection du site internet et de son nom de domaine.

- 2- Dans une note structurée et argumentée, exposer, d'une part, les conditions de protection du site internet par les droits d'auteur et, d'autre part, les conditions spécifiques de protection applicables au nom de domaine.**

|                                                                                                                                          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p align="center"><b>DOSSIER 3 : Analyse d'une situation juridique</b><br/><b>Droit des créanciers des entreprises en difficulté</b></p> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Malgré les efforts consentis par les salariés à réduire leur rémunération, Kamel BOSSE s'est retrouvé dans l'incapacité de payer l'ensemble de ses créanciers. Il a donc dû se rendre au greffe du tribunal de commerce pour déclarer son entreprise en état de cessation des paiements. Une procédure de redressement judiciaire d'une durée de 6 mois avec poursuite de l'activité a été ouverte le 1<sup>er</sup> mars 2018.

En mai 2018, son attention est spécialement attirée par la situation de deux créanciers :

\* La société LAPOX procure des micro-puces permettant le fonctionnement des drones à distance. Sa dernière livraison porte sur un montant de 10 830 euros et l'échéance de la facture était prévue au 5 février 2018. La société LAPOX en attend toujours le règlement.

\* La société FLACH fournit l'entreprise de Kamel BOSSE en équipements numériques pour les drones : caméra, appareil photo... Elle a effectué une livraison d'équipement pour un montant de 8 750 euros et la facture était à échéance du 20 avril 2018. La société FLACH est toujours en attente de règlement.

Les deux sociétés demandent le paiement de leur créance. Kamel BOSSE refuse de payer en argumentant sur le fait que son entreprise est en procédure de redressement judiciaire.

**3- Apprécier la décision de Kamel BOSSE de refuser de payer ces deux factures qui lui sont réclamées.**

## ANNEXES

### **Annexe 1 : Article L.1233-3 du Code du travail**

(Modifié par l'ordonnance du 22 septembre 2017)

Constitue un licenciement pour motif économique le licenciement effectué par un employeur pour un ou plusieurs motifs non inhérents à la personne du salarié résultant d'une suppression ou transformation d'emploi ou d'une modification, refusée par le salarié, d'un élément essentiel du contrat de travail, consécutives notamment :

1° À des difficultés économiques caractérisées soit par l'évolution significative d'au moins un indicateur économique tel qu'une baisse des commandes ou du chiffre d'affaires, des pertes d'exploitation ou une dégradation de la trésorerie ou de l'excédent brut d'exploitation, soit par tout autre élément de nature à justifier de ces difficultés.

Une baisse significative des commandes ou du chiffre d'affaires est constituée dès lors que la durée de cette baisse est, en comparaison avec la même période de l'année précédente, au moins égale à :

- a) Un trimestre pour une entreprise de moins de onze salariés ;
- b) Deux trimestres consécutifs pour une entreprise d'au moins onze salariés et de moins de cinquante salariés ; (...)

### **Annexe 2 : Articles du Code de Propriété intellectuelle**

- Article L111-1 du Code de la propriété intellectuelle

L'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous.

Ce droit comporte des attributs d'ordre intellectuel et moral ainsi que des attributs d'ordre patrimonial [...].

- Article L112-1 du Code de la propriété intellectuelle

La protection par le droit d'auteur s'applique à toutes les œuvres de l'esprit quels qu'en soient le genre, la forme d'expression, le mérite ou la destination.

### **Annexe 3 : Le nom de domaine**

~~Le nom de domaine se définit comme l'adresse conviviale d'un site web, laquelle renvoie sur une adresse IP (adresse numérique composée de chiffres et de points). [...]~~

La réservation d'un nom de domaine suit la règle du "premier arrivé, premier servi". [...]

Le nom de domaine se réserve auprès d'un bureau d'enregistrement territorialement compétent : AFNIC<sup>4</sup> (France), EURID<sup>5</sup> (Europe), [...].

Source : [www.cncpi.fr](http://www.cncpi.fr)

<sup>4</sup> L'Association Française pour le Nommage Internet en Coopération

<sup>5</sup> Registre européen des noms de domaine internet

#### **Annexe 4 : Comment déclarer le nom de domaine d'un site internet ?**

[...] La réservation du nom de domaine n'équivaut pas à une protection au titre de la propriété intellectuelle. En effet, le nom de domaine ne correspond pas à une marque, qui est un titre de propriété intellectuelle protégé après son dépôt [à l'INPI].

Pour protéger son nom de domaine des cybersquatteurs ou des concurrents, il est recommandé d'enregistrer également le nom de domaine sous forme de marque, en complément de la réservation du nom de domaine.

C'est pourquoi il est également recommandé, avant d'effectuer une réservation de nom de domaine et un dépôt de marque, d'en vérifier la disponibilité, pour éviter les conflits [...].

Source : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

#### **Annexe 5 : Une protection efficace de la [marque], un monopole renouvelable indéfiniment**

En déposant votre marque à l'INPI, vous obtenez un monopole d'exploitation sur le territoire français pour 10 ans, renouvelable indéfiniment. Vous êtes ainsi le seul à pouvoir l'utiliser, ce qui permet de mieux commercialiser et promouvoir vos produits et services. Vous pouvez vous défendre en poursuivant en justice toute personne qui, notamment, imiterait ou utiliserait aussi votre marque.

Source : [www.inpi.fr](http://www.inpi.fr)

#### **Annexe 6 : Droit des créanciers des entreprises en difficulté**

Le déroulement de la procédure de redressement judiciaire :

L'ouverture de la période d'observation a pour effet d'interdire le paiement de la plupart des créances dues par le débiteur concerné. Il s'agit plus précisément des créances nées antérieurement au jugement d'ouverture [...].

Source : [www.infogreffe.fr](http://www.infogreffe.fr)